

# Règlement pour la 60<sup>ième</sup> édition de la Marche de Deux Jours Suisse



## 1. Organisateur

Schweizerischer Zweitagemarsch  
3000 Berne

## 2. Conditions de participation

Les règles de la International Marching League (IML), de l'association du sport populaire de la Suisse et du Lichtenstein et de la communauté européenne du sport populaire (VSL-EVG) et de l'association du sport populaire international (IVV) s'appliquent pour cet événement.

Il n'y a ni d'âge limite, non un temps minimum qui faut réaliser.

L'utilisation de bâtons de randonnée ou de Nordic-Walking est permise.

### 2.1. Catégorie

Catégorie	Description	Distinction
A1	Uniformes/Services: Militaire, Protection civile, Police RKD, pompiers, chemin de fer, poste, cadets de circulation	<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Distinction</b></li><li>• Diplôme « Marche de Deux Jours Suisse »</li><li>• Tampon de IML et coureur IVV/VSL-EVG</li></ul>
A2	Uniformes/Services: Militaire, Protection civile, Police RKD, pompiers, chemin de fer, poste, cadets de circulation	<ul style="list-style-type: none"><li>• Diplôme « Marche de Deux Jours Suisse »</li><li>• Tampon de IML et coureur IVV/VSL-EVG</li></ul>
B1	Participants civils à partir de l'âge de 18 ans	<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Distinction</b></li><li>• Diplôme « Marche de Deux Jours Suisse »</li><li>• Tampon de IML et coureur IVV/VSL-EVG</li></ul>
B2	Participants civils à partir de l'âge de 18 ans	<ul style="list-style-type: none"><li>• Diplôme « Marche de Deux Jours Suisse »</li><li>• Tampon de IML et coureur IVV/VSL-EVG</li></ul>
C1	Enfants et jeunes de 7 – 17 ans	<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Distinction</b></li><li>• Diplôme « Marche de Deux Jours Suisse »</li><li>• Tampon de IML et coureur IVV/VSL-EVG</li></ul>
C2	Enfants en dessous de 6 ans	Diplôme « Marche de Deux Jours Suisse »
D	Coureur IVV/VSL-EVG	Tampon de IVV/VSL-EVG Cahier de IVV/VSL-EVG à présenter <b>personnellement</b> à la remise des cartes de départ (Art. 32 directives VSL)

Distinction: voir chapitre 4.

## 2.2. Inscription

L'inscription doit se faire en ligne sur le site internet [www.2tm.ch](http://www.2tm.ch) **jusqu'à 10 jours avant de la marche**. Les frais d'inscription doivent être payés électroniquement avant l'évènement. Les paiements doivent se faire sans coût extra pour l'organisateur. Tous les frais de virement et bancaire doivent être payés par les participants.

Les frais d'inscription peuvent aussi être payés directement sur place en CHF. Les cartes de crédit, les chèques et devises étrangères ne sont pas acceptés.

**Une inscription tardive** sur place est possible pour les surtaxes suivantes:

CHF 5.00 par personne

CHF 10.00 pour familles

CHF 20.00 pour groupes

Une non-participation, même si notifié à l'organisateur, **ne donne droit à aucun remboursement des frais de départ**. En cas de présentation d'un certificat médical, avant le délai d'une semaine après la fin de l'évènement, les frais de départ peuvent être remboursés, moins les dépenses. Les informations de compte bancaire doivent être indiquées avec le certificat ([finanzen@2tm.ch](mailto:finanzen@2tm.ch)).

## 2.3. Equipement

La tenue peut être choisie librement (civile ou uniforme), des bonnes chaussures sont recommandées. La tenue d'une uniforme doit conformer aux règlements officiels (incl. chaussures et insignes). Les participants en uniforme de l'étranger, sont obligés de solliciter une autorisation de tenue d'uniforme d'après leurs directives valables (Request for Visit). **La tenue d'armes est interdite pendant tout l'évènement**. Il n'y a pas de limite de poids pour les sacs à dos, etc.

## 2.4. Responsabilité

L'assurance est affaire des participants. Une assurance d'accidents est recommandée. L'association de la Marche de Deux Jours Suisse décline toute responsabilité en cas d'accidents, maladie, séjour hospitalier ou évacuation, aussi que dommage de perte ou de transport.

## 3. Marche

### 3.1. Parcours

Les distances suivantes sont possibles: 10, 20, 30 et 40 km. Des écarts de plus de 3 km seront indiqués au départ. Tous les parcours sont marqués. Les circuits publiés peuvent être soumis à des petits changements dus à des influences extérieures. Les ordres du service de parcours sont à respecter. **Il est interdit, d'interrompre la marche avec des transports publics ou**

privés ou autres moyens.

### 3.2. Temps de départ

Samedi		Dimanche
40 km:	06h30 – 07h30	06h30 – 07h30
30 km:	07h30 – 08h30	07h30 – 08h30
20 km:	08h30 – 09h30	07h30 – 09h30
10 km:	09h30 – 12h00	07h30 – 10h00

Les temps de départ sont à respecter pour raison de montage des zones de repo et des services de transport.

**Le contrôle d'arrivée** est à **16h00 les deux jours**. Le véhicule de fermeture marque la fin de la marche. Les participants dépassés par le véhicule de fermeture ne font plus partie de la marche et ne peuvent pas être distingués. Le circuit de marche sera fermé après le contrôle. Les participants qui ne terminent pas le circuit choisi, doivent **s'annoncer au prochain poste sanitaire ou au personnel de parcours pour communiquer leur renonciation pour raison d'exigence de sécurité**.

### 3.3. Point de départ et d'arrivée (Enregistrement/Chef de group)

**Salle de Sport Wankdorf (LA-Stadion)**, Papiermühlestrasse 91, 3014 **Berne** (directement à côté du Stade de Suisse).

SVP parquez vos véhicules sur les places vous attribuées. Les instructions des contrôleurs doivent être respectées strictement. Les véhicules mal parqués (**terrains privés ou places de clients**) seront **remorqués**.

### 3.4. Carte de départ

Les cartes de départ seront distribuées à l'enregistrement au point de départ et d'arrivée. La carte doit être portée pendant toute la marche et il est interdit de l'échanger. Une violation peut mener à une disqualification. Tous les **changements** doivent être **annoncé à l'enregistrement avant le départ**.

### **3.5. Santé / Service sanitaire**

Une préparation suffisante et une bonne santé sont recommandées pour la participation de la marche.

La direction du service sanitaire et le docteur de marche peuvent retirer des participants pour raisons médicales.

Le service sanitaire est présent au point de départ, aussi que sur tout le circuit de marche et peut être contacté à tout temps sous le numéro: +41 (0)77 411 79 19.

Pour **tous cas de besoin**, nous recommandons aux participants de télécharger en avance l'application **Echo 112** sur leur téléphone. En cas d'urgence, **l'ambulance peut être appelée directement par l'application Echo 112 ou par téléphone: 144**. Dès que possible, **informez aussi** la direction de marche: **+41 (0)78 406 39 87**.

### **3.6. Restauration**

Différents services de restauration seront offerts pendant tout l'évènement sur la place de l'évènement, aux zones de repos et dans les logements.

Les **zones de repos officielles** dans le **circuit de marche seront indiquées**.

### **3.7. Prévention d'accidents**

Chaque coureur participant doit assumer la pleine responsabilité et les risques associés à la participation de la Marche de Deux Jours Suisse.

Seulement le côté gauche de la route est à utiliser. Où il y a un trottoir, celui doit être utilisé. Le code de la route et des piétons s'applique pour toute la marche.

Tous chiens doivent être tenus en laisse. La participation d'autres animaux doit être autorisée par la direction de marche avant l'évènement.

### **3.8. Véhicule de soutien**

Les véhicules de soutiens privés sont autorisés en dehors, mais non sur le circuit de marche.

### **3.9. Infraction, Plaintes, exclusion**

Pour raison de faux don de personne (nom, âge, etc.), comportement antisportif (p.ex. non-passage d'un poste d'enregistrement, raccourcis, violation de consignes officielles, etc.), vêtements et comportement indécents, et non-respect d'instructions (administrative, exigence de sécurité et médicaux), une disqualification sera discutée par la direction de marche. Il est interdit de transmettre une carte de départ personnelle à une autre personne.

### 3.10. Opposition

Toutes oppositions sont à déposer par écrit avant 30 minutes après la fermeture d'arrivée officielle à l'enregistrement. Les disqualifications seront décidées par la direction de marche ensuite.

## 4. Distinction

### 4.1. Marche de Deux Jours Suisse

Pour recevoir la distinction « Marche de Deux Jours Suisse » il faut terminer la Marche de Deux Jours avec des distances de 10 km par jour.

**Les personnes civiles** recevront un **pin avec le nombre de marches accomplis** et les **personnes en uniforme** recevront un **pin et un casque avec le nombre de marches accomplis**. En supplément, **une médaille** est décernée pour la 1<sup>ière</sup>, 5<sup>ième</sup>, 10<sup>ième</sup>, 20<sup>ième</sup>, 25<sup>ième</sup>, 30<sup>ième</sup>, 25<sup>ième</sup> et 59<sup>ième</sup> participation.

Chaque **groupe**, avec au moins 10 participants qui marchent tous la même distance les deux jours, recevront un **fanion** comme distinction de groupe. Les groupes avec plus de 20 personnes qui marchent la même distance les deux jours, recevront deux fanions.

Les chefs de groupes ou personnes individuelles peuvent recevoir leurs prix directement après la marche à l'enregistrement, ou au plus tard jusqu'à Dimanche, 17h00.

### 4.2. IML (International Marching League) Walking Association

Pour recevoir une **évaluation IML** (International Marching League), l'exigence minimale est de 20km par jour.

Pour les participants de moins de 15 ans ou de plus de 70 ans, le minimum est de 10 km par jour.

### 4.3. IVV/VSL-EVG

**(Association du sport populaire de la Suisse et du Lichtenstein et communauté du sport populaire européen et association du sport populaire international)**

Pour recevoir le tampon **IVV/VSL-EVG** après un circuit réussi, une présentation personnelle et une cohérence de la carte de départ et du cahier de validation sont nécessaires. Une nouvelle carte de départ est nécessaire, en cas qu'un circuit est réussi deux fois. Après la réussite d'un circuit, la carte de départ et le cahier de validation sont à présenter pour le tampon.

Le code VSL-EVG change toutes les années.

## 5. Logement

L'organisateur attribue, aussi longtemps disponible, des logements communaux (salles de sport/abris de protection civile) dans l'environnement de l'évènement. En tous cas, les organisateurs recommandent d'amener un sac de couchage.

Le logement coûte CHF 35.00 par personne et nuit incl. petit-déjeuner. **La réservation du logement est seulement définitive après réception du paiement.** En cas de surréservation, l'ordre de réception des paiements décidera.

Autres logements et chambres d'hôtels ne sont pas procurés.

## 6. Déclaration de confidentialité

Pour s'inscrire à la marche, le nom, prénom, adresse, âge, nationalité et circuit désiré doivent être indiqués. L'indication d'une adresse email est nécessaire pour toutes informations de l'évènement. L'accord doit exister pour une inscription d'une tierce personne.

Les données ne seront pas transmises à des tiers.

En s'inscrivant, les participants sont d'accord, que toutes photos et vidéos faites en relation de l'évènement, peuvent être utilisées sans rémunération par l'organisation pour la télévision, l'internet, sur social media, dans des autres supports publicitaires, des magazines, des livres, etc.

## 7. Renseignement

Envoyez toutes questions par email à [marsch@2tm](mailto:marsch@2tm). Sinon, le numéro de l'hotline est disponible sous le: +41 (0)76 497 30 52 ou en cas d'urgence, appelez le numéro: +41 (0)78 406 39 87 (seulement disponible 3 mois avant et 2 semaines après l'évènement).

## 8. Bureau des objets trouvés

Le bureau d'objets trouvés se trouve au point de départ. Après l'évènement, tous objets trouvés seront remis au bureau d'objets trouvés de la ville de Berne (Theatergässchen 2, 3001 Berne 7, Telefon +41 (0)31 321 50 50, [fundbuero@bern.ch](mailto:fundbuero@bern.ch)).

## **9. Disposition finale**

Ce règlement et les conditions de participation, en leur forme valable, font partie du contrat entre l'organisateur et le participant.

**Les participants reconnaissant la disposition présente par l'inscription à la Marche de Deux Jours Suisse.**

Berne, 27 Janvier 2019

Marche de Deux Jours Suisse  
Comité de marche